



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-056-DGS

Nomenclature : 5.3

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE - ADOUR

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

| | | | |
|--------------|-------------|---|--------------|
| Mme LASSALLE | procuration | à | Mme BAULON |
| Mme BIRLES | procuration | à | Mme LOGEZ |
| Mme DIOS | procuration | à | Mme CASSAING |

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 30 |
| Nombre de pouvoirs | 3 |
| Nombre de votants | 33 |

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour est Autorité Organisatrice des mobilités pour tout le Pays Basque, ainsi que pour la commune de Tarnos. Il organise et assure, pour le compte de ses membres, l'exploitation des services de transports réguliers urbains et non urbains, ainsi que les transports scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, à bulletin secret et à la majorité absolue



Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

DELIBERE

PROCEDE à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour

Candidatures:

LISTE A:

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Marc MABILLET | <ul style="list-style-type: none">• M. Christophe GARANS |
| <ul style="list-style-type: none">• M. Nicolas DOMET | <ul style="list-style-type: none">• Mme Cécile TROISVALLETS |

Résultats:

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

Ont obtenu:

LISTE A: 27 voix

PROCLAME élus les membres du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour suivants:

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. Marc MABILLET | <ul style="list-style-type: none">• M. Christophe GARANS |
| <ul style="list-style-type: none">• M. Nicolas DOMET | <ul style="list-style-type: none">• Mme Cécile TROISVALLETS |

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr